

XM

QUELLE POLITIQUE SOCIALE POUR L'EUROPE ? L'EUROPE VUE DES YVELINES

Mantes la Jolie – vendredi 24 Novembre 2006

DEBAT ANIME PAR ALEXIS BAKONYI

3 objectifs : recueillir l'avis des Yvelinois ; formuler 3 propositions ; les transmettre à la Commission européenne.

Visionnage du micro-trottoir

Quelques points de vue exprimés par les personnes interrogées :

- « le social est devenu administratif, il devrait venir du cœur. »
- « un social dans lequel l'homme ne trouve pas sa place »
- « on est en train d'aligner les pays d'Europe vers le niveau inférieur pour la santé »

Enquête réalisée

Les élèves du Lycée hôtelier Camille Claudel de Mantès-la-Ville présentent l'état des connaissances du Mantois interrogé sur la notion d'Europe sociale.

Prise de parole par les intervenants

- Stéphane Buffetaut, Membre du Conseil Economique et Social Européen, adjoint au Maire de Versailles,
- Gérard Nafilyan, Professeur de droit communautaire, conseiller auprès de la Représentation de la Commission européenne en France,
- Michel Sevin, premier adjoint au Maire de Mantès-la-Jolie.

Stéphane Buffetaut : ces réactions montrent un manque d'information des citoyens.

Gérard Nafilyan :

Nous sommes dans une économie de marché ; c'est un fait, et notre rôle n'est pas de refuser ce fait.

On peut dégager quatre paramètres qui constituent la spécificité de **l'identité sociale de l'Europe** :

- l'économie est pour tous
- les travailleurs doivent se faire entendre dans le processus de décision
- chacun doit avoir la possibilité d'accéder aux services publics d'intérêt général
- dans un pays de l'Union, aucune nouvelle disposition communautaire ne peut venir réduire une protection qui est en place.

Résultats de l'Enquête faite par des lycéens de Mantès

Compte-rendu par quatre étudiants (Célestine, Dounia, Julien, Mélanie) du Lycée Camille Claudel de Mantès-la-Ville.

1° L' « Europe sociale » est-ce ... ?

- la mise en place de mesures sociales minimales communes ? OUI
- que tous les pays membres aient peu à peu les mêmes lois sociales ? NON

Gérard Nafylian :

Sur le plan social, l'entrée des espagnols et des portugais a été un succès remarquable; on peut espérer qu'il en sera de même pour les pays qui nous rejoignent et que leur niveau de vie va s'élever rapidement.

Il faut se rappeler que la quasi-totalité du domaine social reste de la compétence des états membres ; les domaines communs avec décision prise à la majorité sont exceptionnels (protection des travailleurs sur leur lieu de travail).

Stéphane Buffetaut :

Chaque pays est différent. Au Danemark, celui qui perd son emploi est aidé et accompagné fortement ; il retrouve ainsi sans tarder un emploi.

2° Peut-on aller travailler librement dans un autre Etat de l'Union ?

Oui 87 % - Non 13 %

Il y a des pays où il est plus facile d'aller travailler que d'autres. Il est relativement facile de travailler en Angleterre, car les contrats sont plus souples et l'économie marche assez bien.

Un intervenant :

Avant d'animer une association de jeunes sur Mantes, il dirigeait un Pub irlandais à Paris ; il employait des anglo-saxons. Un contrôleur de l'URSSAF est passé et a constaté que le régime de charges sociales qu'il pratiquait entraînait de moindres rentrées pour l'URSSAF ; l'URSSAF a modifié la réglementation de sorte que les règles anglaises ne s'appliquent plus ; il a dû fermer son Pub irlandais.

3° Je travaille dans un autre pays de l'Union : quelles sont mes conditions de travail ?

Celles du pays où je suis allé travailler : 61%
Celles du pays où je suis allé travailler, mais avec des réserves : 31 %

4° Je travaille dans un autre pays de l'Union : qui me verse mes indemnités en cas de chômage ?

- je touche les indemnités du pays où je suis allé travailler : 78 %
- je touche les indemnités de chômage françaises : 22 %

5° Je travaille dans un autre pays de l'Union ; un membre de ma famille tombe malade

Il est couvert par la Sécurité sociale du pays où il travaille. Un ressortissant de la Communauté a droit à bénéficier de la couverture sociale à partir du moment où il travaille.

La Charte des droits fondamentaux prévoyait une CMU pour tous les ressortissants de l'Union.

6° Je prends ma retraite après avoir travaillé dans plusieurs pays de l'Union

Je touche la somme des retraites pour lesquelles j'ai travaillé dans chacun des pays. Cette retraite me sera versée par la CNAV et les Caisses complémentaires françaises, grâce aux fonds qu'elles recevront des Caisses des pays où j'aurai travaillé.

Pour les pays où la retraite est à 67 ans (Danemark...), je devrai attendre d'atteindre cet âge pour toucher la fraction danoise de ma retraite.

La France est le pays de l'Union où les personnes arrivent le plus tard sur le marché du travail et en ressortent le plus tôt. Dans d'autres pays, la carrière monte puis redescend ; cela ne se fait pas en France. Par suite, les entreprises ont intérêt à remplacer si possible des seniors qui leur coûtent cher par des jeunes avec des rémunérations bien moins élevées.

LE PROGRAMME EUROPEEN URBAN 2 par Michel Sevin

Entre 2001 et 2006, 13,078 M d'€ ont été insufflés par l'Europe sur Mantes-la-Jolie.

Ces versements ont été assortis de financements complémentaires exigés par l'Europe, si bien qu'ils ont généré un total d'investissements de 40 M d'€. Ces 40 M d'€ ont permis de réaliser 40 actions qui ont été très bénéfiques pour Mantes.

Mantes fait partie des 9 sites français qui ont été retenus pour corriger les différences (Mantes n'est pas Neuilly).

Un intervenant :

Dans le foyer de jeunes travailleurs dont il est responsable, il a constaté comment le programme a aidé beaucoup de jeunes à trouver du travail en les formant au permis de conduire et en les aidant à le passer. *Qu'est-on aujourd'hui quand on devient adulte et qu'on n'a pas de quoi financer son permis ?* C'est un exemple de réalisation concrète très positive.

Michel Sevin

Le total de la population entrée dans l'Union avec les 10 nouveaux pays est nettement inférieur au total de la population Espagne + Portugal. Il n'y a pas de raison que nous ne réussissions pas à les absorber comme nous avons su absorber avec succès il y a 10 ans l'Espagne et le Portugal.

L'avenir pour l'Europe : trouver les bons créneaux d'investissement. Et pour cela, il faut que les européens investissent dans trois domaines qui sont essentiels pour l'avenir de tous :

- l'environnement
- la recherche
- l'énergie

7 PRIORITES POUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Les 3 premiers objectifs suivants ont obtenu le plus de voix lors du vote électronique qui a été effectué ; chacun disposait de 3 voix.

- **Rendre l'affichage de l'utilisation de fonds européens sur le lieu des réalisations plus visible**
- **Augmenter la part des Programmes en faveur des zones sensibles dans le budget de l'Union**
- **Pour mieux protéger l'emploi, instaurer la préférence communautaire pour certains produits fabriqués dans le territoire de l'Union,**

- 3 priorités d'investissements communautaires : RECHERCHE/INOVATION ; ENVIRONNEMENT ; ENERGIE
- Mise en place dans tous les pays de l'Union d'une CMU pour les ressortissants européens
- Encourager le maintien des seniors ; retarder l'âge des départs à la retraite
- Accroître les domaines sociaux de compétence européenne, avec votes à majorité qualifiée
- Non-mention du pays d'origine dans les CV

oooooooooooo